



Programme de modèle économique
social et solidaire

MEDEF, Pôle Emploi, FTPE,
OPCALIA, CAP EMPLOI, FONGECIF

PHASE	OBJECTIF	AVANTAGE ENTREPRISE	STATUT DU CANDIDAT	REMUNERATION CANDIDAT
<p>PMSMP (Période de mise en situation professionnelle)</p> <p>Durée : 5 jours</p>	<p>Immersion sur poste de travail</p>	<p>- Pas de charges salariales ni sociales pendant cette période</p> <p>- Couverture sociale assurée par Pôle emploi</p>	<p>Demandeur d'emploi</p>	<p>*****</p>
<p>AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement)</p> <p>Durée : 400h (soit 2 mois ½)</p>	<p>Former le candidat en interne avant de l'embaucher</p>	<p>- Pas de charges salariales ni sociales pendant cette période</p> <p>- Couverture sociale assurée par Pôle emploi</p> <p>- Aide financière versée à la fin de la formation au moment de l'embauche (5€ pour les heures de formation en entreprise et 8€ pour les heures en centre de formation). Si toute la formation se déroule en entreprise, l'aide versée est de 2000€ (soit 400h x</p>	<p>- statut de stagiaire de la formation professionnelle</p>	<p>- 120€ frais de repas mensuels + 651€ rémunération de formation</p> <p>-si l'entreprise le souhaite, possibilité de verser une gratification stagiaire (voir avec votre cabinet comptable car cela est réglementé)</p>

PHASE	OBJECTIF	AVANTAGE ENTREPRISE	STATUT DU CANDIDAT	REMUNERATION CANDIDAT
<p>AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement)</p> <p>Durée : 400h (soit 2 mois ½)</p>		<p>5€)</p> <p>- Assure la formation de son futur collaborateur selon les processus, produits etc....</p>		
<p>Contrat de professionnalisation PRODIAT (mise en œuvre : OPCALIA)</p> <p>CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum ou CDI</p>	<p>Embaucher tout en continuant à assurer une professionnalisation en interne</p>	<p>- allègement de charges selon loi Fillion sur les bas salaires (jusqu'à 1,3 SMIC)</p> <p>- non prise en compte dans les seuils fiscaux et sociaux de l'entreprise pendant le CDD (maxi 12 mois) ou pendant 24 mois si CDI</p> <p><u>Aide financière de l'OCALIA :</u></p> <p>- 2700€ aide</p>	<p>Salarié de l'entreprise</p>	<p>Salaire versé par l'entreprise</p>

PHASE	OBJECTIF	AVANTAGE ENTREPRISE	STATUT DU CANDIDAT	REMUNERATION CANDIDAT
<p>Contrat de professionnalisation PRODIAT (mise en œuvre : OPCALIA)</p>		<p><u>Aide financière Pole emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Si CDD 6 mois : aide de 1000 € pour embauche en contrat de professionnalisation d'une personne de + de 26 ans (doublée si embauche d'une personne de +de 45 ans) - Si CDD 12 mois ou CDI : aide de 2000€ pour embauche en contrat de professionnalisation d'une personne de + de 26 ans (versée en 2 fois) (doublée si embauche d'une personne de +de 45 ans) 		

PHASE	OBJECTIF	AVANTAGE ENTREPRISE	STATUT DU CANDIDAT	REMUNERATION CANDIDAT
<p>Contrat de professionnalisation PRODIAT (mise en œuvre : OPCALIA)</p>		<p><u>Aide Conseil Régional de Martinique</u> :</p> <p>-Si CDD 12 mois : aide de 2500€ pour embauche en contrat de professionnalisation</p> <p>- Si CDI : cette aide est doublée</p>		
<p>Aide embauche PME</p>		<p>Si CDD de 6 mois : 1000€ (500€ par trimestre)</p> <p>Si CDD de 12 mois : 2000€ (500€ par trimestre)</p> <p>Si CDI : 4000€</p>		<p>Salaire versé par l'entreprise</p>

PHASE	OBJECTIF	AVANTAGE ENTREPRISE	STATUT DU CANDIDAT	REMUNERATION CANDIDAT
Les aides de l'AGEFIPH au contrat de professionnalisation		<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de 6 à 11 mois : 1 500 € - Contrat égal à 12 mois : 3 000 € - Contrat supérieur à 12 mois et inférieur ou égal à 18 mois : 4 500 € - Contrat supérieur à 18 mois et inférieur ou égal à 24 mois : 6 000 € - CDI : 7 500 € 		Salaire versé par l'entreprise

Simulation sur CDD de 12 mois pour salaire SMIC :

- Personne de 26 ans à moins de 45 ans :

- AFPR : 2000€
- Contrat professionnalisation PRODIAT :
 - OPCALIA : 2700 €
 - Pôle emploi : 2000€
 - CTM : 2500€
 - Aide embauche PME (moins de 250 salariés) : 2000€

Soit total d'aide de 10 600€ pour CDD de 12 mois, pour un coût salarial hors aides de 21600€ environ (dont charges, sur base SMIC).

21600€ - 11200€ = 10400€ pour CDD de 12 mois, soit un coût réel de trésorerie de 866€ par mois, charges comprises, pour un temps plein

- Personne de plus de 45 ans :

- AFPR : 2000€

- Contrat professionnalisation PRODIAT :
 - OPCALIA : 2700 €
 - Pôle emploi : 4000€
 - CTM : 2500€
 - Aide embauche PME (moins de 250 salariés) : 2000€

Soit total d'aide de 12 600€ pour CDD de 12 mois, pour un coût salarial hors aides de 21600€ environ (dont charges, sur base SMIC).
 21600€ - 13200€ = 8400€ pour CDD de 12 mois, soit un coût réel de trésorerie de 700€ par mois, charges comprises, pour un temps plein

- **Personne de 26 ans à moins de 45 ans, avec reconnaissance TH :**

- AFPR : 2000€
- Contrat professionnalisation PRODIAT :
 - OPCALIA : 2700 €
 - Pôle emploi : 2000€
 - CTM : 2500€
 - Aide embauche PME (moins de 250 salariés) : 2000€
 - Aide AGEFIPH de 3000€

Soit total d'aide de 13 600€ pour CDD de 12 mois, pour un coût salarial hors aides de 21600€ environ (dont charges, sur base SMIC).
 21600€ - 14200€ = 7400€ pour CDD de 12 mois, soit un coût réel de trésorerie de 616€ par mois, charges comprises, pour un temps plein